

Un territoire attractif sous la double influence de Lyon et de Saint-Étienne

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 134 • Novembre 2021

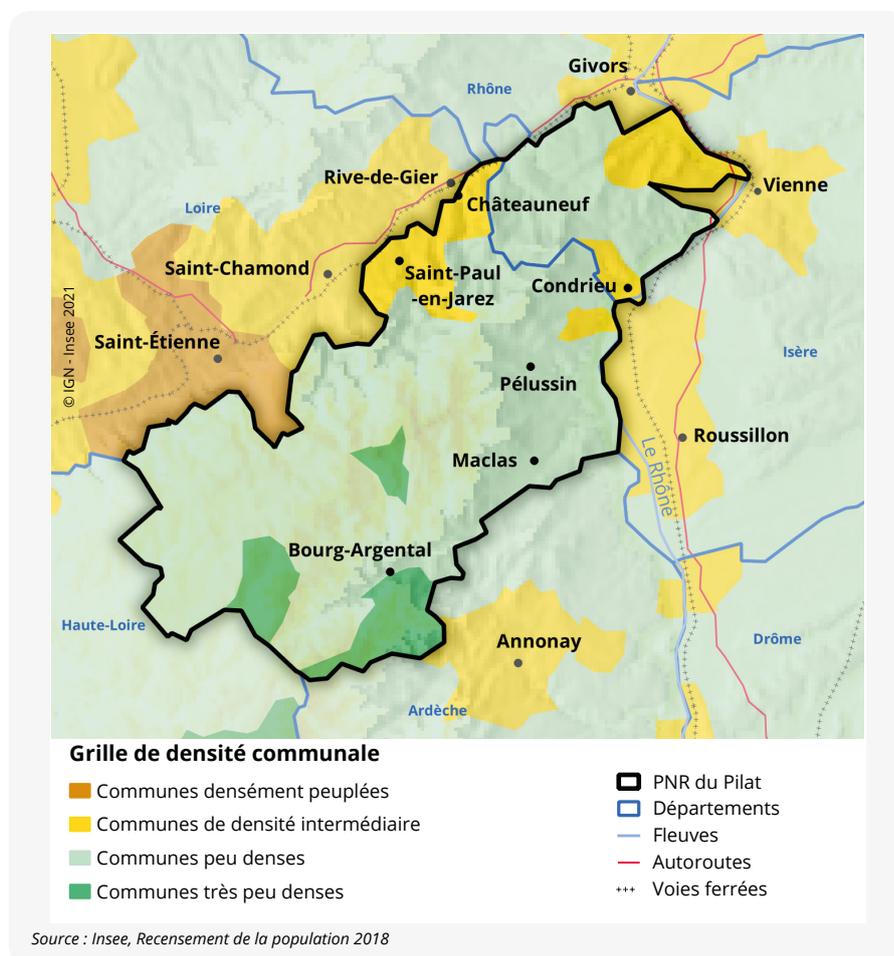


Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire rural qui dépend fortement des villes qui l'entourent, notamment de Saint-Étienne. Il compte près de 61 000 habitants en 2018 et sa croissance démographique est soutenue. Elle est portée principalement par l'arrivée de nouveaux habitants, liée au desserrement des villes. Les déménagements ont lieu essentiellement en provenance ou à destination de la région. Les résidents sont le plus souvent des actifs en emploi qui travaillent à l'extérieur du parc, le nombre d'emplois restant insuffisant dans le PNR. Ils ont un niveau de vie plutôt élevé, comme souvent dans les territoires périurbains. Ce constat est d'autant plus marqué au nord du territoire, zone plus influencée par l'agglomération lyonnaise. À l'intérieur du parc, l'emploi est porté par le secteur tertiaire, où l'action sociale et la santé prédominent.

Le Parc naturel régional (PNR) du Pilat a été créé en 1974 ; il est historiquement le deuxième PNR de la région, après celui du Vercors. Il est situé au sud des départements de la Loire et du Rhône. Le territoire compte 48 communes couvrant 724 km² (les parties des communes de Saint-Étienne et de Saint-Chamond incluses dans le périmètre officiel, sont exclues de cette étude). La reconnaissance d'un territoire comme PNR implique de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement respectueuse de l'environnement. Le PNR du Pilat est un massif de moyenne montagne qui s'élève jusqu'à 1 432 mètres d'altitude. C'est un territoire rural avec 8 communes sur 10 appartenant à un espace peu dense ► **figure 1.**

Il est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : les communautés de communes du Pilat Rhodanien au centre et des Monts du Pilat au sud, une partie de la communauté d'agglomération de Vienne-Condrieu au nord et une partie de Saint-Étienne Métropole. Par ailleurs, le parc entretient des relations privilégiées avec 17 **villes-portes**, qui sont les principales communes des unités urbaines de Saint-Étienne et de Saint-Chamond, ainsi

► 1. Grille de densité communale



que les villes de Givors et d'Annonay. Au nord, il est bordé en partie par de grands axes routiers : l'A47 (axe Lyon – Saint-Étienne) et l'A7 (axe Lyon – Marseille). Sa proximité avec les villes-portes, mais également avec Lyon, lui confère un fort caractère périurbain. Ainsi, 81 % de la population du parc réside dans l'une des quatre **aires d'attraction des villes** (AAV) suivantes : AAV de Lyon, de Saint-Étienne, d'Annonay et de Roussillon. Le PNR du Pilat est presque deux fois plus densément peuplé (84 habitants/km²) que le **territoire de référence** constitué de l'ensemble des PNR de la région ► **figure 2**. Toutefois, aucune de ses communes ne dépasse 5 000 habitants. De plus, en lien avec sa topographie tout en relief, la densité de population est plus faible dans l'EPCI des Monts du Pilat (50 habitants/km²).

Un territoire attractif et dynamique

Le PNR du Pilat compte 60 800 habitants en 2018 et sa croissance démographique est soutenue (+ 0,7 % par an entre 2008 et 2018). La dynamique démographique est identique à celle de la région et supérieure à celle du territoire de référence (+ 0,4 %). Cependant, elle n'est pas homogène dans le PNR ► **figure 3**. L'augmentation de population est concentrée dans la partie nord du territoire, au plus près des villes-portes situées le long des autoroutes A7 et A47.

Dans l'EPCI des Monts du Pilat, la croissance démographique est nulle, alors qu'à l'opposé, dans la partie de l'EPCI de Saint-Étienne Métropole, la population augmente en moyenne de 1,3 % par an. La croissance démographique du PNR est

principalement portée par l'installation de nouveaux habitants. Dans toutes les zones du parc, le **solde migratoire** est positif et supérieur au **solde naturel**.

La population du PNR du Pilat est relativement jeune. Ainsi, la part des moins de 20 ans y est plus élevée qu'ailleurs (25 %). La part des personnes de 65 ans ou plus est en revanche moins importante (21 %) que dans le territoire de référence ► **figure 2**. Les familles y sont aussi plus représentées (70 % contre 65 % dans le territoire de référence). Parallèlement, les personnes seules sont moins présentes dans le parc.

En outre, le PNR du Pilat présente un fort caractère résidentiel : 83 % des logements du parc sont des résidences principales contre 71 % dans l'ensemble des PNR de la région.

Des résidents plus aisés dans le nord du PNR

Comme dans la plupart des territoires à dominante résidentielle, la population est plutôt socialement favorisée. Le **niveau de vie médian** est un peu plus élevé dans le PNR (23 180 euros) que dans l'ensemble des PNR et la région ► **figure 4**.

Au-delà de ce constat global, certaines zones restent plus favorisées que d'autres. Les habitants de la zone de Vienne-Condrieu affichent le niveau de vie médian le plus élevé (24 070 euros par an). À l'inverse, les habitants des Monts du Pilat ont un niveau de vie médian plus faible (22 350 euros par an) que ceux du PNR du Pilat et du territoire de référence. Les Monts du Pilat comptent une part plus importante de retraités dont d'anciens agriculteurs tandis que Vienne-Condrieu concentre moins d'ouvriers et de retraités.

Des migrations résidentielles de proximité

Le PNR du Pilat est au cœur d'importants échanges migratoires constituant la base de sa croissance démographique. Entre 2017 et 2018, 2 950 personnes se sont nouvellement installées sur le territoire, ce qui représente près de 5 % de la population du parc. À l'opposé, 2 710 personnes l'ont quitté. Ces mouvements s'opèrent majoritairement avec le reste de la région (86 % des flux, dont 6 % avec la ville de Lyon) et plus particulièrement avec les villes-portes qui entourent le territoire (27 % des flux).

Toutefois, pour les jeunes de 18 à 24 ans, le bilan migratoire est déficitaire. Plus nombreux à quitter le parc qu'à venir s'y installer, ces jeunes vont souvent suivre des études supérieures ou trouver un emploi hors de son périmètre.

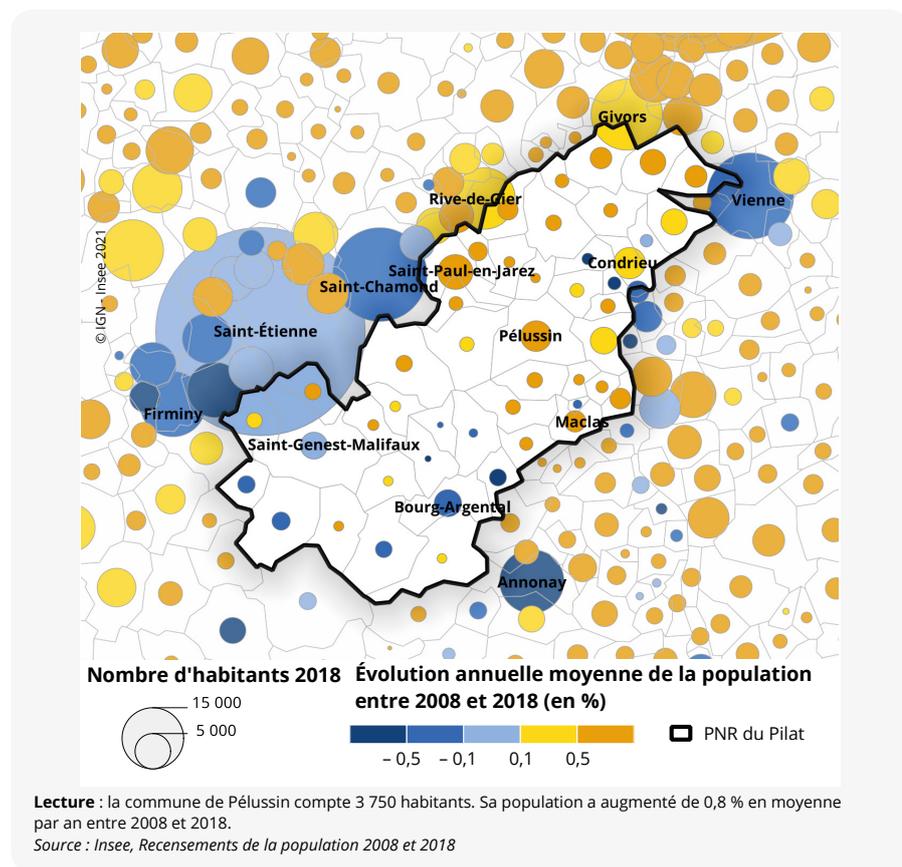
► 2. Carte d'identité du territoire

	PNR du Pilat	Ensemble des PNR de la région	Auvergne-Rhône-Alpes
Population 2018	60 810	716 680	7 994 460
Densité (hab./km ²)	84,0	44,6	112,8
Nombre de communes	48	810	4 030
Part de la population dans les aires d'attraction des villes (en %)	81,4	82,1	91,8
Part des moins de 20 ans (en %)	24,7	22,4	24,4
Part des 65 ans et plus (en %)	20,6	23,4	19,7

Lecture : le PNR du Pilat compte 60 810 habitants, dont 81,4 % vivent dans une aire d'attraction des villes. Par ailleurs, 24,7 % de la population y est âgée de moins de 20 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2018, exploitation principale

► 3. Population 2018 et son évolution entre 2008 et 2018



► 4. Caractéristiques socio-économiques

	PNR du Pilat	Ensemble des PNR de la région	Auvergne-Rhône-Alpes
Niveau de vie médian (en euros)	23 200	22 900	22 500
Part des salaires, traitements et indemnités chômage (en %)	69,2	64,4	69,8
Taux de pauvreté (en %)	7,7	10,8	12,7
Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (en %)	7,7	9,8	11,5
Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)	88,0	84,9	82,2

Lecture : dans le PNR du Pilat, la moitié des habitants a un niveau de vie inférieur à 23 200 euros. Les salaires, traitements et indemnités chômage représentent en moyenne 69,2 % de ce niveau de vie médian. Le taux de pauvreté s'y élève à 7,7 %. Parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans, 7,7 % se déclarent chômeurs au recensement de la population. 88 % des habitants du parc âgés de 25 à 54 ans occupent un emploi.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FilosoFi) 2018, Recensement de la population 2018

En revanche, les personnes âgées de 30 à 34 ans et celles âgées de 75 ans ou plus sont relativement plus nombreuses à venir s'installer dans le parc.

Les nouveaux arrivants dans le PNR sont, pour la moitié d'entre eux, des actifs travaillant en dehors du parc. Les cadres y sont nombreux (16 % contre 8 % parmi la population habitant déjà sur place). Ces mouvements de population contribuent à accentuer le caractère résidentiel du parc.

De nombreux actifs partent travailler à Saint-Étienne ou à Lyon

En 2018, le PNR du Pilat compte 26 600 actifs en emploi pour 14 600 emplois, soit seulement 55 emplois pour 100 actifs, contre 80 dans l'ensemble des PNR de la région. De plus, entre 2008 et 2018, la population active en emploi a augmenté un peu plus rapidement que le nombre d'emplois offerts (+ 6,7 % contre + 5,2 %). Le déséquilibre entre actifs résidents et emplois proposés se creuse et induit des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux avec l'extérieur du territoire (+ 9,7 % entre 2008 et 2018). Ce manque d'emplois est plus fort pour les cadres (39 emplois pour 100 actifs contre 66 dans le territoire de référence). Les déplacements domicile-travail sont donc intenses : en 2018, chaque jour, 17 800 personnes sortent du territoire pour rejoindre leur lieu de travail tandis que 5 800 y entrent pour les mêmes raisons ► **figure 5**. Ainsi, sur dix actifs en emploi résidant dans le parc, près de sept en sortent pour aller travailler et sur dix emplois dans le parc, quatre sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du parc.

Les déplacements domicile-travail sont les plus nombreux avec l'aire d'attraction de la ville de Lyon : elle concentre à la fois 52 % des actifs sortants du PNR et 42 % des actifs venant y travailler. Dans une moindre mesure, les déplacements quotidiens entre l'AAV de Saint-Étienne (qui regroupe la quasi-totalité des villes-portes) et le PNR concernent 30 % des navetteurs sortants du parc et 23 % des navetteurs y entrant.

Face à une offre réduite de transports en commun, les trajets domicile-travail effectués par les actifs résidant dans le PNR se font majoritairement en véhicule motorisé. Ainsi, 86 % des actifs du parc utilisent une voiture, une camionnette ou une moto pour se rendre au travail (contre 80 % dans le territoire de référence). Ils parcourent en moyenne 24 km, un peu plus que dans le territoire de référence. Parmi l'ensemble de ces trajets, 3 350 déplacements s'effectuent chaque jour à l'intérieur du parc, sur une distance moyenne de 10 km. Les distances parcourues par les navetteurs

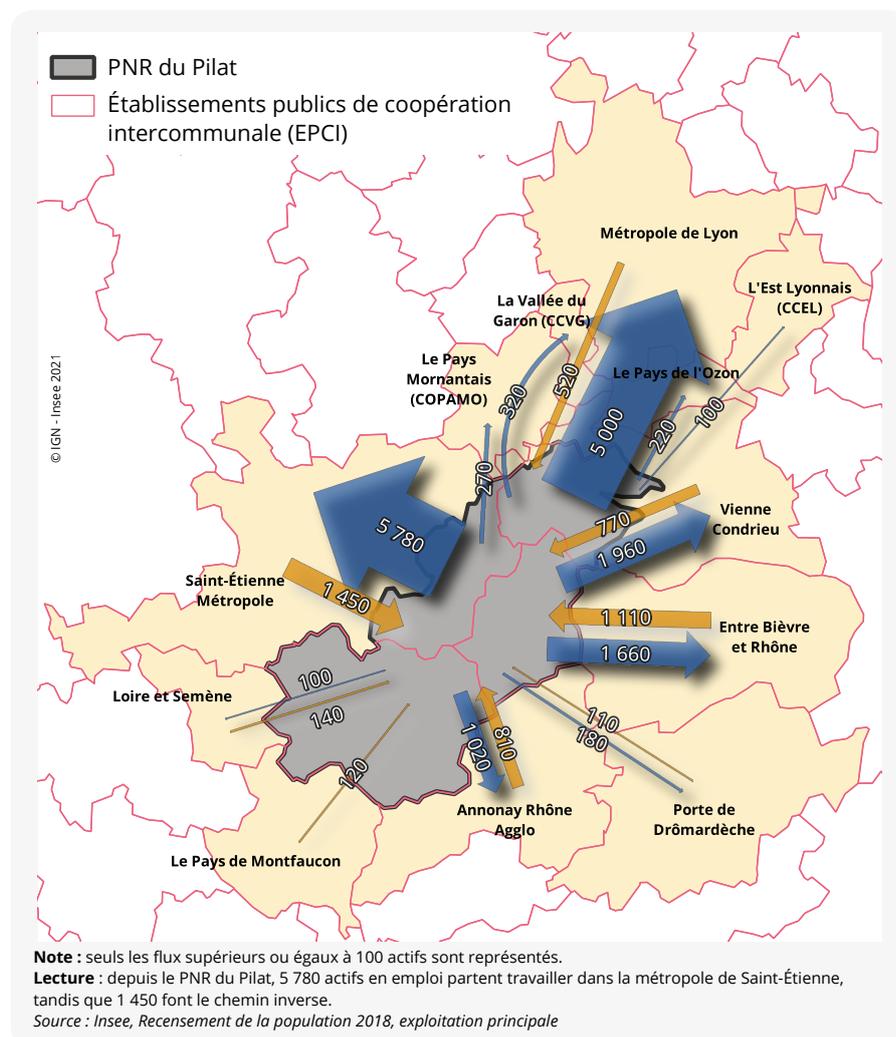
sortants du PNR sont en revanche plus longues (34 km en moyenne).

Le tertiaire tire l'emploi à la hausse

Le PNR du Pilat compte 14 600 emplois dont 20 % sont des emplois non salariés. Les non-salariés sont plus présents que dans le territoire de référence (18 %) et dans la région (13 %). L'économie sociale et solidaire représente une part assez importante dans l'économie du parc (18 % de l'ensemble des postes contre 13 % pour le territoire de référence). Les associations du secteur social et de l'éducation y sont nombreuses. L'artisanat tient aussi une place conséquente dans l'économie locale. Ainsi, 38 % des établissements du secteur marchand non agricole sont artisanaux, contre 30 % pour la région. Cette proportion est maximale dans le secteur de la construction (94 % des établissements y sont artisanaux), suivi de l'industrie manufacturière (73 %).

Comme dans l'ensemble des PNR, les services sont majoritaires : ils concentrent 65 % des emplois dans le PNR et 70 % au sein du territoire de référence. En outre,

► 5. Navettes domicile-travail entre le PNR du Pilat et les EPCI environnants



le secteur tertiaire contribue à 80 % au gain d'emplois entre 2008 et 2018 (sur les 720 emplois gagnés, 580 ont été créés dans les services).

Les emplois du parc reposent sur près de 4 000 établissements au 1^{er} janvier 2019 (hors agriculture), dont 73 % n'ont pas de salarié (entrepreneurs individuels, professions libérales...) et 23 % entre 1 et 9 salariés, ces proportions étant proches de celles du territoire de comparaison. Seuls dix établissements emploient plus de 100 salariés, parmi lesquels trois relèvent de l'industrie agro-alimentaire : Aoste SNC à Maclas, la fromagerie Guilloteau à Pélussin et la boulangerie viennoiserie française à Saint-Paul-en-Jarez. L'action sociale et la santé humaine sont aussi des secteurs importants dans le parc. Par ailleurs, la commune de Châteauneuf abrite Industeel, grand établissement de sidérurgie de 280 salariés appartenant au groupe ArcelorMittal (fabrication de tôles lourdes pour les industries nucléaire et pétrochimique, réalisation de moules pour l'industrie automobile). Les centres hospitaliers de Condrieu et de Pélussin sont également de grands

pourvoyeurs d'emplois (350 postes au total). De manière globale, les grands établissements se situent dans le nord du parc et plus précisément à sa périphérie intérieure, proches des grands axes de communication. Enfin, le PNR du Pilat est un territoire agricole : ce secteur représente 8,8 % des emplois (contre 5,5 % pour le territoire de référence). Il est en perte de vitesse (- 4,2 % entre 2008 et 2018), mais cette baisse est moins prononcée qu'ailleurs. Les terres agricoles couvrent 47 % du territoire, contre 34 % de l'ensemble des PNR de la région, et sont plus présentes dans le nord-est du parc, le sud étant davantage recouvert de forêts. Entre 2000 et 2010, la surface agricole a toutefois poursuivi sa diminution, passant de 26 700 ha à 24 600 ha. Parmi les 965 exploitations agricoles du parc, 14 % sont consacrées à la viticulture dont les appellations d'origine protégée (AOP Côte Rôtie, Condrieu et Saint-Joseph).

Un assez bon accès aux équipements

Le PNR dispose sur son territoire des services les plus courants : écoles,

médecins généralistes, commerces d'alimentation de proximité. Il est en revanche dépourvu de lycée, de gare ou de certaines spécialités médicales. Ainsi, sur les 47 équipements de la gamme dite « supérieure », le parc en compte 25. Les équipements sont concentrés dans trois pôles intermédiaires (Condrieu, Pélussin et Bourg-Argental) et 23 pôles de proximité. Le positionnement du PNR, aux portes de plusieurs grandes agglomérations, permet à la population d'avoir une bonne accessibilité à l'ensemble des équipements et services. L'éloignement de la population aux équipements est ainsi plus faible dans le PNR du Pilat que dans l'ensemble des PNR : 10 % des habitants sont à plus de 7 minutes des équipements de la gamme de proximité (poste, supérette, boulangerie, école, médecin, pharmacie) contre 15 % dans le territoire de référence. ●

Christelle Thouilleux, Aude Lécroart, (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Les Parcs naturels régionaux entretiennent des relations privilégiées avec certaines communes urbaines situées à leur périphérie, ces communes sont appelées « **villes-portes** ». Le PNR du Pilat possède 17 « villes-portes » : Annonay, Firminy, Givors, La Grand-Croix, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, L'Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Sorbiers, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Martin-la-Plaine, Unieux et Villars.

Les résultats relatifs au Parc naturel régional du Pilat sont comparés à ceux d'un autre **territoire dit de « référence »**, afin d'identifier certaines spécificités ou enjeux propres au parc. Le territoire de référence englobe à la fois le territoire étudié et des territoires ayant des caractéristiques similaires. Ainsi, le PNR du Pilat est comparé à un territoire de référence composé de l'ensemble des PNR situés majoritairement en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette zone de référence est donc constituée des communes des PNR du Pilat, des Monts d'Ardèche, du Vercors, du massif des Bauges, de Chartreuse, des Volcans d'Auvergne, du Livradois-Forez et des Baronnies provençales.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. On parle d'excédent lorsque ce solde est positif, de déficit dans le cas contraire.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. On parle d'excédent lorsque ce solde est positif, de déficit dans le cas contraire.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le **niveau de vie médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

► Pour en savoir plus

- « PNR des Bauges : un territoire périurbain en forte croissance démographique », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 133, novembre 2021.
- « Le Pilat : un territoire préservé qui profite du desserrement urbain de Saint-Étienne », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 15, décembre 2015.
- « Parc du Pilat : les deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur », *La Lettre Rhône-Alpes* n° 2, janvier 2011.

